

**COMITÉ SYNDICAL
FINANCES
Délibération N° 5**

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 56

Pouvoirs : 1

Excusés : 7

Membres votants : 57

OBJET : AUTORISATION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026, il est proposé au Comité Syndical de reconduire les subventions ou participations à divers organismes, à savoir :

- Energies Sans Frontières :	8 100.00€
- Entente TEARA	3 000.00€
- Amicale du Personnel du SDE :	70 000.00€
- ALEC07	20 000.00€

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

✓ DÉCIDE l'attribution des subventions ci-dessus.

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....